

# Incorporation au Québec pour les fondateurs américains : Guide sur l'adresse et le NEQ

Publié le 29 avril 2026 18 min de lecture



## Résumé analytique

Ce rapport constitue un guide exhaustif pour les entrepreneurs américains souhaitant [incorporer une société au Québec](#), en se concentrant sur les **exigences relatives à l'adresse**, l'utilisation de [services de bureau virtuel](#) et le processus d'obtention du **Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)**. Le Québec offre un environnement propice aux affaires — un **vaste marché bilingue**, des incitatifs à la R-D de classe mondiale et un accès stratégique à l'Amérique du Nord (Source: [www.fasken.com](http://www.fasken.com)) (Source: [www.fasken.com](http://www.fasken.com)) — ce qui en fait une juridiction attrayante pour les fondateurs étrangers. Il est crucial de noter que les lois sur les sociétés du Québec exigent que chaque entreprise désigne une [adresse de siège social](#) au Québec et obtienne un NEQ lors de son immatriculation (Source: [www.legisquebec.gouv.qc.ca](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Les non-résidents peuvent constituer des sociétés détenues à 100 % par des étrangers (aucune exigence de résidence canadienne pour les administrateurs (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [companyformations.ca](http://companyformations.ca)), mais doivent fournir une adresse québécoise authentique à des fins juridiques et réglementaires. Les fournisseurs de bureaux virtuels (disposant d'adresses civiques réelles, et non de boîtes postales) sont devenus une solution clé : la plupart des provinces — dont le Québec — autorisent l'utilisation d'une [adresse civique commerciale provenant d'un bureau virtuel](#) pour l'immatriculation d'une société, à condition qu'elle puisse recevoir des documents juridiques (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Ce rapport analyse le cadre juridique, compare l'incorporation fédérale et provinciale, détaille les règles obligatoires concernant l'adresse au Québec (y compris la nouvelle exigence d'un « mandataire » québécois si aucune adresse locale n'existe (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) et explique le processus d'immatriculation au NEQ. Nous incluons des données, des commentaires d'experts et des études de cas. En résumé, un entrepreneur américain peut tout à fait former une société québécoise ; les principaux obstacles sont l'obtention d'une adresse civique québécoise valide (souvent via un bureau virtuel) et la réalisation de l'immatriculation de l'entreprise au Québec pour obtenir un NEQ (Source: [www.legisquebec.gouv.qc.ca](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).

## Introduction et contexte

**Attrait économique du Québec.** Le Québec est la deuxième province la plus peuplée du Canada (environ 8,5 à 9,0 millions d'habitants) avec un PIB récent d'environ **435 milliards de dollars canadiens** (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Il bénéficie d'une **main-d'œuvre hautement éduquée et bilingue** et d'une énergie renouvelable abondante (≈99 % hydroélectrique), ce qui rend l'électricité parmi les moins chères d'Amérique du Nord (Source: [www.fasken.com](http://www.fasken.com)) (Source: [www.fasken.com](http://www.fasken.com)). Sa situation stratégique — avec une frontière américaine de 813 km et une infrastructure commerciale étendue — offre aux entreprises un accès direct aux marchés nord-américains et mondiaux (Source: [www.fasken.com](http://www.fasken.com)). La province soutient activement l'innovation : par exemple, le Québec offre de généreux **crédits d'impôt pour la R-D** et des programmes de financement auxquels les entrepreneurs étrangers peuvent accéder une fois qu'ils ont établi une société constituée au Québec (ou constituée au niveau fédéral et immatriculée au Québec) (Source: [ondemandint.com](http://ondemandint.com)) (Source: [www.mallete.ca](http://www.mallete.ca)).

**Environnement juridique.** Les lois sur les sociétés du Québec découlent de la tradition de droit civil, mais s'alignent étroitement sur les normes canadiennes. Les entrepreneurs peuvent s'incorporer en vertu de la **Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)** (fédérale) ou de la **Loi sur les sociétés par actions (LSA)** du Québec (provinciale, RLRQ c. S-31.1) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Les deux permettent une responsabilité limitée et des structures de gouvernance d'entreprise familières aux fondateurs américains. Une différence clé réside dans la résidence des administrateurs : la LCSA exige qu'au moins 25 % des administrateurs soient des résidents canadiens (ou un si le nombre d'administrateurs est inférieur à quatre) (Source: [companyformations.ca](http://companyformations.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)), tandis que la LSA n'impose **aucune exigence de résidence canadienne** (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [companyformations.ca](http://companyformations.ca)). En pratique, une société québécoise peut être détenue à 100 % par des étrangers, avec tous les administrateurs non-résidents, alors qu'une société fédérale doit inclure au moins un administrateur canadien (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [companyformations.ca](http://companyformations.ca)). (Notons que les autres provinces varient : l'Ontario exige également des administrateurs canadiens, mais la plupart des provinces, dont l'Alberta, le Manitoba et la C.-B., n'ont pas cette exigence (Source: [companyformations.ca](http://companyformations.ca)) (Source: [companyformations.ca](http://companyformations.ca).)

Le tableau 1 ci-dessous résume ces différences :

CHEMIN D'INCORPORATION (RÉGIME JURIDIQUE)	EXIGENCE DE RÉSIDENCE	EXIGENCE D'ADRESSE	IMMATRICULATION AU QUÉBEC (NEQ)
<b>Fédéral (LCSA)</b>	≥25 % des administrateurs doivent être canadiens (ou ≥1 si <4 au total) (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> )	Le siège social doit être au Canada (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> ) (si vous faites des affaires au Québec, vous devez également vous immatriculer provincialement)	Si vous exercez des activités au Québec, vous devez déposer une <i>immatriculation</i> extra-provinciale et obtenir un Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> ).
<b>Provincial Québec (LSA)</b>	Aucune exigence de résidence canadienne (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> )	Le siège social doit être au Québec (une adresse civique précise ; boîte postale non autorisée) (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> ) (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> )	Déposer les documents d'incorporation initiale auprès du <i>Registraire des entreprises</i> (REQ) du Québec ; le NEQ est délivré lors de l'immatriculation (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> ) (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> ).
<b>Extra-provincial (Société étrangère)</b>	Soumis aux règles de la juridiction d'origine	Doit spécifier une adresse au Québec lors de l'immatriculation ; si aucune, doit nommer un <i>mandataire</i> au Québec (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> ) (Source: <a href="http://www.quebec.ca">www.quebec.ca</a> )	Déposer une <i>déclaration d'immatriculation</i> au Québec dans les 60 jours suivant le début des activités ; après approbation, recevoir un NEQ québécois (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> ) (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> ).

Tableau 1. Principales options d'incorporation pour les fondateurs américains. (Sources : Loi sur le registre des entreprises du Québec et guides (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)), analyse de Fasken (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)), informations du gouvernement du Québec sur le NEQ (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca).)

## Exigences relatives à l'adresse sociale au Québec

Une exigence centrale (inhabituelle pour les Américains) est que **chaque société québécoise doit avoir une véritable adresse de « siège social » au Québec** dans ses dossiers. En vertu de la LSA, la **liste des administrateurs** et l'**avis du siège** requis dans les statuts doivent préciser le domicile et l'adresse du siège social de l'entreprise (Source: [www.legisquebec.gouv.qc.ca](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca)). Le registre des entreprises du Québec traite explicitement l'« adresse du domicile » d'une société comme étant son siège social (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)) :

« Pour les personnes morales, l'adresse du domicile est l'adresse du siège social. » (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca))

En pratique, cela signifie que la société doit fournir une adresse civique québécoise authentique où les registres de l'entreprise sont conservés et où les documents juridiques peuvent être signifiés (Source: [www.legisquebec.gouv.qc.ca](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Les simples boîtes postales ou les bureaux situés hors province ne suffisent pas : une adresse valide doit permettre une signification personnelle. En effet, les conseils en droit des sociétés soulignent qu'une **boîte postale seule n'est pas acceptable** comme siège social au Canada (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Par exemple, un conseiller en entreprise note que le Québec (comme l'Ontario et d'autres provinces) « exige un siège social au sein de la province » et interdit effectivement les boîtes postales en tant qu'adresses autonomes (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). (Cela s'aligne avec les règles nationales : **toutes les lois canadiennes sur les sociétés imposent une adresse de signification physique** dans les dossiers (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com))).

Le *Registraire des entreprises* du Québec applique ces règles. Lors de l'immatriculation, le REQ attribue un NEQ et enregistre l'adresse de l'entreprise. **Une adresse québécoise valide doit être fournie lors de l'incorporation (ou peu après)**. Le défaut de fournir une adresse appropriée peut avoir de graves conséquences, notamment l'invalidation potentielle des dépôts (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Il est important de noter que la loi québécoise a été récemment modifiée pour renforcer ce point : à compter du 1er avril 2026, toute entreprise « **n'ayant ni domicile, ni adresse professionnelle, ni établissement au Québec** » (c'est-à-dire littéralement aucune adresse au Québec) devra **nommer un représentant (mandataire) basé au Québec** pour recevoir les communications officielles (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). En d'autres termes, si un entrepreneur étranger n'a vraiment aucun bureau physique au Québec, il doit tout de même désigner un *fondé de pouvoir* au Québec en tant que destinataire (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).

Ces exigences relatives à l'adresse complètent le tableau : une société constituée au Québec (ou une société étrangère faisant des affaires au Québec) doit *soit* avoir une adresse civique au Québec, *soit* un mandataire officiel au Québec. En pratique, la plupart des fondateurs américains satisfont à cette exigence en contractant un service d'adresse professionnelle ou un bureau virtuel au Québec. Nous discutons de ces options ci-dessous.

## Services de bureau virtuel et d'adresse professionnelle

Compte tenu de l'obligation d'adresse, de nombreuses sociétés nouvelles ou fondées à distance utilisent des fournisseurs de **bureau virtuel** ou de services de courrier pour obtenir une adresse québécoise. Un service de bureau virtuel fournit une « véritable adresse civique dans un immeuble commercial reconnu » pour les entreprises clientes (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Cela permet à une startup d'inscrire une adresse à Montréal ou à Québec comme siège social, sans louer d'espace à temps plein. À l'heure où nous écrivons ces lignes, les principaux fournisseurs incluent **Regus (IWG)**, **Davinci Virtual**, **Spaces/Groups X**, **Servcorp**, des réseaux d'espaces de coworking (comme 2727 Coworking) et des centres de courrier locaux.

Il est crucial de noter que les autorités réglementaires canadiennes considèrent ces adresses authentiques comme acceptables. Une analyse récente note :

« La plupart des provinces canadiennes et le gouvernement fédéral **acceptent une adresse commerciale fournie par un bureau virtuel** comme adresse enregistrée valide, à condition qu'il s'agisse d'une véritable adresse physique (et non d'une case postale) et que le fournisseur autorise son utilisation pour l'incorporation » (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).

De même, un guide pancanadien conclut que **les bureaux virtuels sont tout à fait légaux et en pleine expansion**, à condition qu'ils respectent les règles du registre provincial exigeant une adresse physique (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Les commentaires spécifiques au Québec abondent dans le même sens : « *les adresses de bureaux virtuels sont généralement acceptables pour l'enregistrement d'entreprises canadiennes* » si elles constituent des adresses commerciales légitimes (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). En bref, l'utilisation d'un bureau virtuel réputé au Québec (qui vérifie l'identité du client et maintient un emplacement de bureau réel) satisfera aux exigences de la loi (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).

Le tableau ci-dessous présente les options de bureaux virtuels typiques au Québec (particulièrement à Montréal) et leur tarification. Tous ces fournisseurs offrent des emplacements authentiques au Québec (souvent des adresses prestigieuses au centre-ville) et incluent un service de gestion du courrier de base ; les niveaux supérieurs peuvent ajouter des services de réceptionniste ou de salles de réunion. Cela illustre le fait que des

adresses professionnelles peuvent être obtenues à un coût modeste par rapport aux baux traditionnels (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).

FURNISSEUR	EMPLACEMENT(S)	FRAIS MENSUELS DE BASE (APPROX.)	NOTES
<b>2727 Coworking</b>	Montréal (Griffintown/Saint-Henri)	~75 \$ CAD (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> )	Adresse commerciale de base et service de courrier ; salles de réunion/réception en option
<b>Regus (IWG)</b>	Montréal (Multiples : centre-ville, etc.)	89 \$ – 150 \$ CAD (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> )	Chaîne nationale ; courrier + adresse ; niveaux supérieurs avec réceptionniste/téléphone
<b>Davinci Virtual</b>	National (bureaux à Montréal)	50 \$ – 100 \$ CAD (Source: <a href="http://2727coworking.com">2727coworking.com</a> )	Inclut le courrier + service téléphonique local ; utilisation de salles de réunion
<b>Spaces (IWG)</b>	Montréal (ex. Plateau, centre-ville)	~70 \$ – 120 \$ CAD (varie selon le forfait) *	Réseau mondial, commodités de coworking
<b>Servcorp</b>	Montréal (centres)	100 \$ – 200 \$ CAD+ *	Forfaits haut de gamme avec réceptionniste dédiée
*La tarification varie selon l'emplacement et le forfait ; sources : sites Web des fournisseurs et guides de l'industrie (2727 Coworking).			

**Tableau 2. Exemples de fournisseurs de bureaux virtuels au Québec.** Tous les programmes ci-dessus fournissent une adresse civique valide au Québec pour un usage officiel et incluent le réacheminement de base du courrier (source : guide du marché 2727 Coworking (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Les services supplémentaires (téléphone, salles de réunion) sont en sus.

L'utilisation d'une adresse reconnue auprès de l'un de ces services permet à la société de se conformer à l'exigence légale. Par exemple, une analyse du secteur du coworking souligne que le Québec (comme d'autres provinces) « exige un siège social physique ; seule une adresse civique réelle et accessible est admissible » (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Une fois la société formée avec cette adresse, elle peut l'afficher sur sa signalisation et l'utiliser pour ses contrats et ses opérations bancaires.

**Exemple de cas :** Une fondatrice de startup (anonymisée sous le nom d'« Anna ») a incorporé son entreprise technologique au Québec en utilisant une adresse de bureau virtuel. Dans les 24 heures suivant la soumission, le registraire du Québec a validé sa demande et « a émis un NEQ », créant officiellement « 1234-5678 Québec Inc. » (nom fictif) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Comme ses statuts constitutifs incluaient l'adresse du bureau virtuel de Montréal, elle « a satisfait à la loi immédiatement » (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Elle a ensuite utilisé la même adresse pour ouvrir un compte bancaire canadien et recevoir son courrier : « Anna dispose désormais de l'appareil juridique nécessaire : son entreprise possède un NEQ du Québec et une adresse. Elle peut utiliser le bureau virtuel pour recevoir du courrier... et peut ouvrir un compte d'entreprise dans une banque canadienne en utilisant cette adresse », note le guide (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Cela illustre comment un bureau virtuel judicieusement choisi permet une conformité transparente avec les exigences du Québec.

## Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et processus d'immatriculation

Chaque nouvelle entreprise au Québec doit effectuer une *immatriculation* auprès du **Registraire des entreprises du Québec (REQ)**. Une fois l'immatriculation réussie (ou la prorogation, dans le cas d'une société étrangère), le REQ attribue un **numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** unique. Le NEQ est un **identifiant de dix chiffres** qui figure sur tous les documents publics de l'entreprise et qui doit être utilisé dans les déclarations gouvernementales et les contrats (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [www.mallette.ca](http://www.mallette.ca)). En fait, les directives du Québec stipulent : « Toute

entreprise qui s'inscrit au registre des entreprises se voit attribuer un NEQ » (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)). Mallette S.E.N.C.R.L. décrit également le NEQ comme « un identifiant unique attribué par le Registraire des entreprises du Québec à chaque organisation inscrite dans la province. Composé de dix chiffres, il sert de carte d'identité officielle de l'entreprise » (Source: [www.mallette.ca](http://www.mallette.ca)).

**Obtention du NEQ.** Pour une **société constituée au Québec (Loi sur les sociétés par actions - LSA)**, l'obtention du NEQ fait partie du processus d'incorporation. Le fondateur dépose la **déclaration d'immatriculation** auprès du REQ au moment de l'incorporation (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). La loi québécoise précise que cette déclaration doit être déposée dans les 60 jours suivant le début des activités au Québec. Une fois que le fondateur soumet les statuts constitutifs et le formulaire d'immatriculation par voie électronique, le REQ examine le dossier. S'il est « conforme et complet », le Registraire « **immatricule la personne morale... en lui attribuant un numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** » (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). En pratique, le REQ traite souvent ces demandes en un jour ouvrable. Par exemple, comme indiqué plus haut, la soumission d'un fondateur a été approuvée « *en une journée* », déclenchant l'émission du NEQ (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).

**Immatriculation d'une société fédérale ou étrangère.** Si un fondateur américain possède déjà une société dans une autre juridiction (par exemple, une C-corp du Delaware) et souhaite s'étendre au Québec, l'entreprise doit déposer une **immatriculation extra-provinciale** au Québec. Selon la terminologie québécoise, une société étrangère (non québécoise) « *exerçant une activité au Québec* » doit soumettre une déclaration d'immatriculation dans les 60 jours suivant le début de ses activités ici (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)). Ce dépôt nécessite également de fournir une adresse au Québec (ou de nommer un mandataire si aucune n'existe) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)). Une fois que le REQ accepte la demande extra-provinciale, il **émet un NEQ** à cette société (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Dans tous les cas – incorporation provinciale ou enregistrement depuis l'extérieur – le résultat est le même : un NEQ de dix chiffres qui identifie l'entreprise dans toutes ses transactions au Québec (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)).

**Utilisation du NEQ.** Après l'incorporation/immatriculation, la loi québécoise exige que l'entreprise inclue son NEQ sur ses documents officiels. Les licences commerciales, les permis et les comptes fiscaux gouvernementaux (ex. TPS/TVH, TVQ) suivent tous l'entreprise par son NEQ. Le registre public du REQ, consultable en ligne, indexe chaque entreprise par son NEQ et son nom (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Pour les entrepreneurs américains, le NEQ est particulièrement important car il est la clé d'accès aux programmes gouvernementaux et aux autorités fiscales du Québec. Par exemple, sans NEQ, une entreprise ne peut pas produire de déclarations de revenus au Québec ni demander des incitatifs provinciaux. Le défaut de s'immatriculer et d'obtenir un NEQ lors de l'exercice d'activités ici peut entraîner des pénalités ou même l'incapacité de faire valoir ses droits contractuels devant les tribunaux québécois (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). À l'inverse, la conformité est simple : il suffit d'inclure le NEQ sur tous les documents déposés et d'utiliser les modules de Québec.ca pour les services aux entreprises (de nombreux formulaires demandent le NEQ).

En somme, **la présence corporative au Québec est formellement établie par l'obtention du NEQ**. Qu'elle soit formée en vertu de la loi québécoise ou qu'il s'agisse de la prorogation d'une société externe, le NEQ lie l'entreprise aux systèmes juridique et fiscal du Québec (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). Comme le note un résumé, une fois qu'une entreprise étrangère termine son immatriculation au Québec, « *le REQ l'inscrit au registre et lui attribue un NEQ* », ce qui en fait effectivement une entité immatriculée au Québec (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).

## Conformité des adresses, langue et autres obligations

Au-delà des règles concernant l'adresse du siège social, plusieurs autres exigences formelles concernent les entrepreneurs américains :

- **Domicile et adresse de signification** : Le Québec distingue le « *domicile* » (adresse enregistrée) et le « *domicile élu* » (adresse pour la signification d'actes de procédure). Le domicile d'une société québécoise est son siège social (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)). Le fondateur doit également désigner une adresse (généralement la même) pour recevoir les avis juridiques en vertu de la Loi sur la publicité légale des entreprises. Si la société n'a réellement aucune adresse au Québec, le *mandataire* recevra la signification en son nom (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)) (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)).
- **Langue (Loi 101/96)** : La loi québécoise exige généralement que la dénomination sociale, les contrats et les communications aux consommateurs d'une société québécoise soient en français ou accompagnés d'une version française. Les fondateurs étrangers doivent s'assurer que leur nom social choisi est conforme à la Charte de la langue française (par exemple, en fournissant un équivalent français si le nom est en anglais) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)). (Ces règles évoluent suite aux récentes réformes ; pour obtenir des informations à jour, consultez l'Office québécois de la langue française.)
- **Mise à jour annuelle (Déclaration annuelle)** : Contrairement à de nombreux États américains, le Québec exige que toutes les entreprises immatriculées déposent une déclaration de mise à jour annuelle auprès du REQ. Cela permet de maintenir à jour les données de l'entreprise (adresse, administrateurs, capital-actions) dans le registre public. La première mise à jour est due l'année suivant l'immatriculation, puis

annuellement ; des frais s'appliquent. L'omission de ces mises à jour peut entraîner une dissolution par défaut. (Nous ne le mentionnons que brièvement – consultez le site du gouvernement du Québec pour plus de détails.)

## Tendances des données et études de cas

Bien que la loi québécoise puisse sembler stricte sur papier, en pratique, les fondateurs américains profitent de plus en plus du marché et des incitatifs du Québec. Le classement global du Canada comme pays **très accueillant pour les entrepreneurs immigrants** profite directement au Québec (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)). Par exemple, un rapport de l'OCDE de 2023 a désigné le Canada comme le pays le plus attractif au monde pour les fondateurs immigrants (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)). Au sein du Canada, le Québec occupe une place de choix : son secteur technologique (notamment à Montréal) et celui des sciences de la vie ont attiré de nombreuses startups américaines et européennes.

**Étude de cas – Startup en bureau virtuel** : Un cas illustratif concerne une startup d'IA dirigée par des Américains qui a choisi de s'incorporer au Québec pour accéder aux crédits d'impôt pour la R-D. Le fondateur a utilisé une adresse de bureau virtuel Regus à Montréal comme siège social de l'entreprise. Après avoir déposé sa demande en ligne, le registraire du Québec a émis le NEQ en une journée. Avec le NEQ et l'adresse en main, l'entreprise a rapidement ouvert un compte bancaire canadien et a demandé des subventions provinciales pour la R-D. Cette configuration rapide contraste avec d'autres stratégies (par exemple, créer une C-corp du Delaware et rester aux États-Unis), soulignant l'efficacité du système québécois pour les entrepreneurs étrangers soucieux de leur conformité (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)).

**Étude de cas – Comparaison fédéral vs provincial** : Un autre exemple est celui d'un investisseur américain qui hésite sur le lieu d'incorporation. En vertu de la loi fédérale (LCSA), la structure de son conseil d'administration aurait nécessité un administrateur canadien (pour respecter la règle de résidence de 25 %) (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)). En formant plutôt la société provincielement au Québec, il a évité entièrement cette exigence. Le résultat a été une structure de propriété directe plus simple (tous les fondateurs américains en tant qu'administrateurs) tout en conservant un accès complet au marché canadien.

Ces cas reflètent une tendance générale : « *les fondateurs peuvent s'incorporer au Québec sans administrateurs résidents locaux* » (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)) (Source: [companyformations.ca](https://companyformations.ca)), à condition de respecter les exigences relatives à l'adresse et à l'immatriculation. En effet, de nombreux guides d'affaires encouragent les entrepreneurs américains à envisager le Québec, citant non seulement les avantages fiscaux et l'accès aux talents, mais aussi la relative simplicité des processus juridiques.

## Implications et développements futurs

Le Québec continue de faire évoluer son droit des affaires. L'amendement de 2026 exigeant un mandataire québécois pour les entreprises hors province souligne un engagement envers la responsabilité juridique. Nous prévoyons d'autres améliorations (par exemple, l'optimisation des dépôts numériques et des clarifications sur les lois linguistiques) alors que le Québec cherche à équilibrer l'ouverture aux entreprises étrangères et la surveillance locale.

Pour les fondateurs américains, rester informé du paysage de la conformité au Québec est crucial. Voici quelques recommandations pratiques clés :

- **Planifiez votre adresse rapidement.** Avant d'immatriculer la société, obtenez un service d'adresse au Québec. Confirmez auprès du fournisseur que l'adresse est autorisée pour l'immatriculation d'une entreprise afin d'éviter des problèmes juridiques ultérieurs (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)) (Source: [ondemandint.com](https://ondemandint.com)).
- **Effectuez vos dépôts rapidement.** Procédez à l'incorporation en ligne via le portail des entreprises du Québec. Incluez les statuts, la liste des administrateurs et l'adresse ; payez les frais nominaux, et vous recevrez automatiquement le NEQ après approbation (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)).
- **Utilisez le NEQ partout.** Une fois émis, utilisez le NEQ sur les formulaires fiscaux (TPS/TVH, TVQ), les permis et toutes les communications avec les autorités québécoises. Ouvrez des comptes bancaires canadiens avec le NEQ et l'adresse québécoise – les banques acceptent couramment les adresses de bureaux virtuels lors de la création de comptes d'entreprise (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)).
- **Maintenez vos mises à jour annuelles.** Déposez la déclaration annuelle requise à temps pour garder le NEQ actif.
- **Tirez parti des incitatifs locaux.** Le Québec propose des programmes (ex. crédits R&D, grappes industrielles) accessibles une fois l'entreprise dûment immatriculée. Par exemple, une entreprise américaine effectuant de la R&D admissible au Québec peut réclamer des crédits d'impôt remboursables via l'immatriculation au NEQ.

À l'avenir, alors que le travail à distance et hybride devient une caractéristique permanente des affaires, l'acceptation des bureaux virtuels par le Québec devrait croître. Les données de l'industrie prévoient que le marché canadien des espaces de travail flexibles et des bureaux virtuels aura presque triplé d'ici 2030 (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](https://2727coworking.com)). Parallèlement, le climat politique stable du Québec et ses

politiques favorables à l'innovation (y compris les mises à jour des lois linguistiques visant à clarifier les exigences commerciales (Source: [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)) suggèrent des perspectives prometteuses pour les entreprises fondées par des étrangers.

## Conclusion

En conclusion, les entrepreneurs américains **peuvent réussir leur incorporation au Québec** en respectant ses règles spécifiques en matière d'adresse et d'immatriculation. Les étapes principales sont : (1) choisir l'incorporation au Québec (ou fédérale) en fonction de la portée de l'entreprise, (2) obtenir une adresse civique légitime au Québec (ex. via un bureau virtuel) pour le siège social, (3) déposer la déclaration d'immatriculation en ligne auprès du Registraire des entreprises, et (4) recevoir et commencer à utiliser le Numéro d'entreprise du Québec (NEQ). Le Québec n'impose **aucune exigence de résidence** pour les administrateurs (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [companyformations.ca](http://companyformations.ca)), mais **exige** une adresse exacte au Québec (Source: [www.legisquebec.gouv.qc.ca](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). En suivant ces règles, les fondateurs étrangers accèdent aux marchés et aux incitatifs du Québec tout en restant en totale conformité.

Toutes les analyses de ce rapport sont appuyées par des publications officielles du gouvernement du Québec, des commentaires juridiques et des sources de l'industrie (Source: [www.legisquebec.gouv.qc.ca](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)). À mesure que l'économie du Québec croît dans des secteurs comme l'énergie propre, l'IA et la biotechnologie, ces procédures resteront pertinentes pour les entrepreneurs internationaux. À l'avenir, la mondialisation continue et l'innovation numérique pourraient inciter le Québec à simplifier davantage les processus d'incorporation étrangère (par exemple, en élargissant les services en ligne ou les politiques sur les bureaux virtuels), facilitant ainsi encore plus l'établissement d'une entreprise québécoise depuis l'étranger.

## Références

- Gouvernement du Québec, *Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)* (description du registre des entreprises) (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)) (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)).
- Loi sur les sociétés par actions (RLRQ c S-31.1), art. 8(1), incluant les exigences relatives à l'adresse du siège social et à la liste des administrateurs (Source: [www.legisquebec.gouv.qc.ca](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca)).
- Loi sur les sociétés par actions, dispositions sur les administrateurs (aucune exigence de résidence) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).
- Gouvernement du Québec, *Immatriculer une personne morale étrangère au Québec* (exigence de mandataire) (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)) (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)).
- Gouvernement du Québec, *Immatriculer ou constituer une entreprise* (attribution du NEQ lors de l'immatriculation) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).
- Gouvernement du Québec, *Description des renseignements au registre des entreprises* (définit l'adresse du domicile) (Source: [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)).
- Gouvernement du Québec, *Constituer une société par actions au Québec* (le siège social doit être au Québec) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).
- Fasken S.E.N.C.R.L./s.r.l., *Faire des affaires au Québec* (aperçu de l'économie et de la main-d'œuvre québécoises) (Source: [www.fasken.com](http://www.fasken.com)) (Source: [www.fasken.com](http://www.fasken.com)).
- Fasken et autres commentateurs juridiques (sur les administrateurs, les noms d'entreprise) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).
- 2727 Coworking, *Non-Resident Québec Incorporation: NEQ & Address Rules* (analyse juridique, FAQ, cas pratiques) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).
- 2727 Coworking, *Canada Virtual Office Rules: Address Compliance & Costs* (guide sur les bureaux virtuels) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).
- Mallette S.E.N.C.R.L., *Qu'est-ce que le NEQ?* (définition et utilisation du NEQ) (Source: [www.mallette.ca](http://www.mallette.ca)).
- Guides de Collaborationspace (Le Collaboblue) et SavvyNewCanadians (cités dans 2727 Coworking) sur les règles d'adresse (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)) (Source: [2727coworking.com](http://2727coworking.com)).

(Toutes les sources citées ont été consultées en avril 2026.)

Étiquettes: incorporation-quebec, numero-entreprise-quebec, bureau-virtuel-quebec, incorporation-non-resident, entrepreneurs-americains-canada, lcap-vs-laq, siege-social-quebec

### AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre informatif uniquement. Aucune déclaration ou garantie n'est faite concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de son contenu. Toute utilisation de ces informations est à vos propres risques. 2727 Coworking ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation de ce document. Ce contenu peut inclure du matériel généré avec l'aide d'outils



d'intelligence artificielle, qui peuvent contenir des erreurs ou des inexactitudes. Les lecteurs doivent vérifier les informations critiques de manière indépendante. Tous les noms de produits, marques de commerce et marques déposées mentionnés sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins d'identification uniquement. L'utilisation de ces noms n'implique pas l'approbation. Ce document ne constitue pas un conseil professionnel ou juridique. Pour des conseils spécifiques à vos besoins, veuillez consulter des professionnels qualifiés.